

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
Rapport de mise à jour trimestriel (octobre à décembre 2011)

Période couverte (Trimestre)	Octobre à décembre 2011		
Numéro du projet et le titre du projet	Cellules d'appui à la justice militaire		
Agence bénéficiaire:	OIM/MONUSCO RoL		
Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)	Ministère de la justice, ministère de la défense, les autorités de la justice militaire Congolais		
Date d'approbation par le Comité de Pilotage:	1/02/2011		
Budget total alloué	USD 961,145		
Fonds engagés du budget total alloué¹	USD 0	% de fonds engagés / budget total alloué:	
Fonds dépensés² du budget total alloué:	USD 500,702	% de fonds dépensés / budget total alloué:	52%
Date de clôture prévue:	30/11/2012	Retard éventuel (mois):	
Domaine d'investissement : Résultats stratégiques (effets sectoriels): Indicateurs pour mesurer les effets	Résultat stratégique (Cadre stratégique du FCP) : R (1): Réformes du secteur de la sécurité et des systèmes judiciaires mises en place et fournissant services et biens au niveau national et local permettant le renforcement de l'Etat de droit		Indicateurs : (1.1) SSR: Nombre de « programmes-pays » appuyés par le PBF où les forces armées nationales et la police exercent leurs fonctions dans des zones touchées par un conflit au sein du territoire national, répondant aux inquiétudes sécuritaires des populations cibles.
Résultats immédiats (= produits projet) avec référence aux indicateurs;	Résultat attendu 1 : Recruter, former, déployer et gérer les consultants et les experts internationaux des cellules d'appui à la justice militaire (PSC)		Contrainte(s) : <i>Le Projet CAP a connu la démission de deux membres pour des raisons de stress relatives aux conditions de vie sur le terrain. En outre, ces difficultés ont occasionné l'hospitalisation d'un autre membre rapatrié d'urgence dans son pays d'origine.</i>

¹ Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et régulations financières des agences

² Paiement (services, travaux) sur les engagements.

	<p>Réalisations accomplies : <i>Recrutement d'experts internationaux, consultants internationaux et autres personnels:</i> <i>Au 31 Décembre, 18 experts internationaux et six consultants internationaux ont été recrutés, formés et déployés à travers quatre cellules en utilisant les procédures de recrutement de l'ONU et de l'OIM. Les candidats assistants de programme présélectionnés ont été entretenus, et une candidate a été sélectionnée pour la Cellule de Bukavu, en remplacement de l'assistante qui avait démissionné courant mois de Novembre 2011.</i></p> <p><i>En date du 30 Décembre 2011, quatre Cellule d'Appui (CAP) ont été créées dans les zones les plus touchées par les crimes graves: le Nord-Kivu (Goma), Sud-Kivu (Bukavu), la Province Orientale (Bunia) et la Province Maniema (Kindu). Trois CAP ont chacun près d'un effectif complet, avec respectivement avec quatre, quatre et cinq experts internationaux. Deux CAP ont un et deux consultants respectivement. Deux consultants étaient également recrutés pour commencer à mettre en place des PSC à Kalamie et Kindu. Pour la CAP à Kindu, 1 expert international (consultant) est déjà sur place, et 3 experts, actuellement à Kinshasa qui pour des raisons administratives vont la rejoindre la semaine prochaine (23 – 27 janvier).</i></p>	<p>Solution(s) Proposée(s) :</p> <p><i>Nous reconnaissons qu'il est difficile d'identifier toutes les qualités de chaque individu lors de l'interview. cependant, des dispositifs plus rigoureux seront mis en place lors des prochains recrutements.</i></p> <p><i>Nous nous engageons aussi de s'assurer que toutes questions liées à la gestion du personnel et des provisions logistiques essentielles pour supporter l'établissement et soutenir les opérations des CAP seront bien considérées avant le déploiement du personnel.</i></p>
	<p>Résultat attendu 2 : <i>Faire la liaison avec les autorités judiciaires des FARDC, de la PNC et des partenaires de la MONUSCO</i></p> <p>Réalisations accomplies :</p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Liaison avec les autorités judiciaires militaires: En ligne avec la proposition de projet, les CAP ont établi de solides relations de travail avec leurs homologues nationaux. Des réunions régulières, la formulation de comités occasionnels communs, et la liaison permanente ont contribué à assurer un partenariat solide entre les deux parties.</i> <i>2. Chaque CAP a développé de bonnes relations de travail avec les autorités congolaises et la justice militaire ont été en contact / collaborant étroitement avec eux pour identifier les zones les plus appropriées et essentiel de l'assistance. Cette collaboration sera effectivement renforcée par la signature du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le gouvernement de la République Démocratique du Congo intervenue le 19 Décembre, 2011.</i> 	<p>Contrainte(s)</p> <p><i>Au début du projet, l'un des défis a été de gagner la confiance des partenaires congolais. De plus, il y a eu quelques difficultés liées à la reconnaissance et l'acceptation par certains éléments de la Monusco en tant que nouveaux points focaux dans la lutte contre l'impunité.</i></p> <p>Solution(s) Proposée(s) :</p> <p><i>De la diplomatie a été nécessaire afin que les nouveau rôles soient acceptés au sein de la Résolution 1925 (2010) du Conseil de Sécurité de l'ONU. Ensuite, la signature du Protocole d'Accord entre la MONUSCO et le gouvernement de la RDC concernant la mise en place des cellules d'appui aux poursuites judiciaires, énonçant spécifiquement le cadre de travail et de coopération entre les autorités de la justice militaires et les experts internationaux affectée aux CAP, a amélioré nos relations avec nos partenaires dans le cadre de l'étendue de notre mandat.</i></p>

;	<p>Résultat attendu 3 :</p> <p>Fournir une aide technique et logistique de base aux IPJ, OPJ et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique, lorsque non disponible au sein des FARDC ou de la PNC</p> <p>Réalisations accomplies :</p> <p>1. <i>Tous les achats fait que sa soit sous le plan externe ou local ont été réceptionné par OIM et rendu au bénéficiaire de 3 cellules PSCs opérationnel dont Goma, Bukavu, Bunia. L'équipement de Kindu a été livré en Fin novembre 2010 par avion ainsi que le véhicule. OIM n'est en possession dans son dépôt que des équipements appartenant au bureau de Kalemie qui n'est pas encore opérationnel jusque là. OIM s'occupe de l'entretien des véhicules donné au PCS, du ravitaillement en carburant ainsi que de tout besoins en fourniture et équipement dont les PSCs font la demande.</i></p> <p><i>De plus, la livraison de tout le matériel au CAP par avion en utilisant le transport de l'ONU.</i></p> <p>2.. <i>Les CAP ont travaillé intensément avec leurs homologues nationaux pour identifier les besoins d'assistance lors des enquêtes sur des crimes graves et les poursuites des personnes accusées. Par ailleurs, le CAP a apporté une aide durant les enquêtes en aidant la conservation des documents, assurer le transport pour permettre à l'enquête et de reproduire les documents essentiels. Ils ont également offert leur expertise pendant les interrogatoires, la phase préliminaire à l'égard de la théorie des poursuites, la bienséance de la saisie, le caractère suffisant des charges.</i></p>	<p>Contrainte(s)</p> <p><i>L'absence d'un bureau spécifique destiné à l'usage des membres des CAP et des points focaux provenant des autorités de la justice militaire Congolaise a tendance à empêcher le bon déroulement de la coopération entre lesdits partenaires ainsi que la utilisation des équipements commun.</i></p> <p>Solution(s) Proposée(s) :</p> <p><i>Au sein des provisions du Protocole, il a été prévu l'établissement de bureaux pour permettre aux CAP d'apporter un appui et une assistance logistique aux FARDC par le biais d'un espace de travail commun pour le personnel des CAP et des autorités de la justice militaire, moyennant les ressource suffisantes. En pratique, nous avons déjà entrepris les démarches requises vers la réalisation de cette vision.</i></p>
	<p>Résultat attendu 4 :</p> <p>Conseiller les IPJ, OPJ et Magistrats militaires en matière d'enquête et de poursuite d'infractions grave i.e. violences sexuelles, crimes de guerre, crimes contre l'humanité afin de développer une expertise au sein des FARDC;</p> <p>Réalisations accomplies :</p> <p><i>Des experts internationaux ont, en travaillant étroitement avec les autorités nationales de la justice militaire, pu observer les activités de leur homologues qui leur a permis de voir les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être faites et discuter de leurs observations avec les autorités. En outre, les autorités elles-mêmes</i></p>	

	<p><i>ont demandé directement des renforcements des capacités dans certains domaines. Une fois qu'il sera devenu évident que la formation ou le développement est nécessaire dans un domaine particulier, le personnel CAP délibérera sur la meilleure façon de répondre à ces besoins à la fois entre eux et avec leurs homologues nationaux, puis élaborera un plan d'action approprié / curriculum.</i></p> <p><i>Quatre domaines principaux pour lesquels le renforcement des capacités est requis ont été identifiés, tandis que l'évaluation des besoins supplémentaires et les moyens d'y remédier sont en cours.</i></p> <p><i>Un module de formation visant l'enlèvement de l'insuffisance, contraintes et défis constatés lors des audiences foraines et audiences ordinaires des cours militaires ont été élaboré entre les CAP et leurs partenaires Congolais.</i></p>	
<p>Réalisations accomplies par rapport aux prévisions avec référence aux indicateurs des résultats stratégiques (effets sectoriels)</p>		